

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR (CAIM) filiale de la [Compagnie marseillaise de Madagascar](#)

Soc. an., déc. 1919

Cie agricole et industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1920)

Marseille, 20 juin. — Cette société anonyme nouvelle a pour objet l'étude et l'exploitation de toutes entreprises immobilières, industrielles, agricoles et d'élevage.

Le siège est à Marseille, 49, rue Grignan.

Le capital est fixé à 15 millions en actions de 500 fr. sur lesquelles 300 attribuées en rémunération d'apports, 100 à la Compagnie marseillaise de Madagascar, et 100 à M. G. Carie.

Le premier conseil est composé de MM. Léon Besson, négociant, à Marseille, rue Grignan, 49 ; Lucien Estrine, négociant, à Marseille, rue Colbert, 18 ; Adrien Artaud ¹, négociant, à Marseille, rue Paradis, 56 ; Joseph Bonnasse, banquier, à Marseille, boulevard d'Athènes, 12 ; Georges Zafiropulo, industriel, à Marseille, cours Pierre-Puget, 73 ; Albert Magnan, cours Pierre-Puget, 24 ; Jean-Jacques Francou, industriel, à Marseille, rue Saint-Jacques, 6 a ; et Paul Roubaud. directeur de la Cie Marseillaise de Madagascar, à Marseille, rue Grignan, 49.

1920 (juillet) : absorption de la [Marovoay Rice Lands](#)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, AGRICOLE ET MINIÈRE DE MADAGASCAR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juin 1921)

Depuis quelques jours, les actions de la Société industrielle, commerciale, agricole et minière de Madagascar se négocient au marché en banque.

Cette société a été constituée le 9 décembre 1919, au capital de 1.000.000 de francs, en 2.000 actions de 500 fr. Il a été créé en outre 2.000 parts bénéficiaires, dont une partie a été remise aux actionnaires, à raison d'une part pour trois actions souscrites et le solde attribué aux fondateurs.

Son objet est l'exploitation commerciale et industrielle, à Madagascar, de bois, carrières, mines, chutes d'eau et la création d'industries s'y rattachant, l'importation et l'exportation de tous produits, denrées, tissus, etc.

¹ Adrien Artaud (1859-1935) : grossiste en vins à Marseille, personnalité influente. Voir [encadré](#). Du conseil de surveillance de la Compagnie marseillaise de Madagascar.

La société possède un bureau central à Paris et deux comptoirs, l'un à Tamatave et l'autre à Vatomandry, qui sont chargés de l'écoulement des marchandises importées : vêtements, chemises, cotonnades, huiles, savons, liqueurs, mercerie, chaussures, quincaillerie, tôle ondulée, fourches, râpeaux, matériel Decauville. En échange, la société exporte de la colonie des produits agricoles et miniers tels que vanille, graisses, café, riz, mauve, cacao, girofles, quartz rose, corindon industriel, graphite, bois coloniaux, etc. Enfin, elle s'est assurée la représentation à Madagascar d'industries françaises pour les entreprises de travaux publics, produits métallurgiques, photographiques, chimiques, ciments, chaux, vins, articles de Paris, etc.

La société a acquis deux options sur les gisements de graphite dans la région de Vatomandry. Elle a l'intention d'installer, pour l'extraction et le traitement du graphite, des broyeurs à boulets, des moulins à mains, des tamis spéciaux. Elle espère réduire ainsi le prix de revient de 40 à 50 %.

En ce qui concerne l'exploitation des bois, la société possède une forêt de 400 hectares, située à 9 km. de la voie ferrée qui relie Tamatave à Vatomandry. Les bois ordinaires qui seront abattus seront débités et vendus sur place ; quant aux bois précieux (ébène, palissandre, acajou, bois de rose), ils seront exportés. La tonne de ces bois revient, rendue à la côte, à 90 fr., plus le fret, soit au total à 250 fr. environ, quai Marseille. Un matériel de scierie complet a été expédié en vue de cette exploitation.

Une usine de décorticage, de glaçage de riz et de fabrication du tapioca va être montée prochainement par la société.

Enfin des comptoirs seront créés à Nossi-Bé et à Ananalava.

Ultérieurement, le programme de la société consiste en la mise en valeur et l'équipement de chutes d'eau, la recherche de l'or et du charbon, du pétrole et des minerais radio-actifs.

Au cours de son premier exercice, la société a réalisé un bénéfice brut de 171.973 fr. Déduction faite de 89.211, fr. de frais généraux, les bénéfices nets sont ressortis à 89.762 fr.

D'après les statuts, les bénéfices nets sont répartis de la façon suivante : 5 % la réserve légale; intérêt 5 % sur le capital versé. Sur le surplus, 15 % pour le conseil d'administration, 5 % pour la direction. Il est ensuite constitué une réserve spéciale, dotée de la somme jugée, utile. Le surplus est réparti à raison de 60 % aux actions et 40 % aux parts.

AEC 1922-365 — C^{ie} agricole et industrielle de Madagascar, 49, rue Grignan, MARSEILLE.

Capital. — Sté an., f. en juin 1920, 1.600.000 fr. en 35.200 act. de 500 fr., libérées de 165 fr. dont 4.100 act. d'apport. — Divid. : 1920, 11 fr. 25.

Objet. — Exploitations agricoles et industrielles : rizeries à Majunga et à Marovoay ; domaines agricoles des Grandes Garnières, du lac Katondro et de la montagne d'Ambre ; salines à Diégo-Suarez.

Imp. — Riz, brisures de riz, farine de riz.

Conseil. — MM. Lucien Estrine, présid. ; Adrien Artaud, Joseph Bonnasse [pdt Bq privée Lyon-Marseille, etc.], Albert Magnan, G. Zafiropulo, Jean Francou², Paul

² Jean-Jacques Francou, de Marseille : fondateur des Rizeries méridionales, vice-président de la Compagnie franco-indochinoise.

Roubaud, Rougier-Lagane [pdt *L'Expansion nord-africaine*], Émile Chalas ³, Georges Boussenot ⁴, admin ; L[éon] Besson ⁵, admin. dél.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1922)

Cette société, au capital de 17.600.000 fr. a tenu récemment sa première assemblée ordinaire au siège, 49, rue Grignan, à Marseille.

Le programme primitif du conseil comportait la création d'une sucrerie sur la côte ouest de Madagascar, l'organisation de salines à Diego, la création de domaines agricoles dans la montagne d'Ambre et la basse vallée de la Mahavavy du Sud, enfin l'installation d'une rizerie.

En raison des prix élevés demandés alors pour la création de la sucrerie, le conseil est entré en contact avec d'autres groupes poursuivant un but parallèle. C'est pourquoi, par assemblée du 10 juillet 1920, l'actif de la Marovoay Rice Lands a été incorporé à celui de la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar. La société s'est rendue également acquéreur de la Rizerie Guilgot et Richardot, installée à Marovoay.

Par suite de cette incorporation de deux rizeries, le conseil a décidé de ne pas donner suite, pour le moment, à l'installation du matériel acheté aux Rizeries Méridionales lors de la constitution de la société. Il se propose de l'installer plus tard sur un autre point de Madagascar.

Les premiers résultats des rizeries pour l'exercice en cours apparaissent satisfaisants.

En ce qui concerne les salines de Diego, la première récolte — faite depuis la clôture de l'exercice — a donné 2.200 tonnes de sel.

Les deux petites concessions aurifères de Kélismaizina et de Mahitsavato faisant partie de l'actif apporté par les Rizeries Guilgot et Richardot, exploitées à la malgache par achat de l'or aux indigènes, ont laissé un bénéfice net de 18 604 fr.

Au total, les bénéfices réalisés pour le premier exercice social ont atteint 354.951 fr.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé, d'affecter une part de ces bénéfices à l'amortissement de certaines installations et de reporter à nouveau 192.310 francs.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1922)

Cette société, au capital de 17.600.000 fr., a son siège 49, rue Grignan, à Marseille. Elle exploite deux concessions agricoles : celle des Grandes Garnières et celle de Katondro, deux rizières situées, l'une à Majunga, l'autre à Maravoay, et des salines à Diego-Suarez.

Les deux rizeries peuvent, en pleine marche, produire 200 tonnes de riz blanc par jour.

La rizerie de Marovoay emploie 120 HP de force pour actionner ses séparateurs et ses blanchisseurs ; elle possède une machine de secours de 50 HP.

³ Émile Chalas (1883-1956) : H.E.C. Fondateur des Rizières de Marovoay absorbées par la CAIM en 1920. Gérant de [Chalas and Sons](#).

⁴ Georges Boussenot (1876-1974) : médecin des troupes coloniales, puis publiciste, politicien et affairiste colonial. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie marseillaise de Madagascar..., président de la Société générale des comptoirs franco-africains. Voir [encadré](#).

⁵ Léon Besson : fondateur de la Cie marseillaise de Madagascar.

Les deux concessions sont respectivement de 8.633 hectares — celle des Grandes Garnières —, et de 5.500 hectares, celle de Katondro. 3.500 hectares des Grandes Garnières sont, dès à présent, mis en valeur et, grâce à une irrigation très facile, transformés en rizières.

La Compagnie agricole et industrielle de Madagascar exploite encore, à Diego-Suarez, des salines. Deux machines élévatoires de 32 HP et de 20 HP envoient l'eau de mer sur des tables salantes qui couvrent 30 hectares. Les tables de cristallisation ont 4 hectares d'étendue.

La société fait actuellement d'importants essais de culture de canne à sucre et il est dans ses projets d'installer une sucrerie si ces essais donnent les résultats qu'on attend.

Elle également la culture du sisal qui croit à l'état sauvage à Madagascar et dont la fibre sert à la fabrication de cordages. Les Allemands cultivaient en grand le sisal dans leurs colonies de la Côte orientale d'Afrique.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*Le Journal des finances*, 8 décembre 1922)

Dividende proposé : 30 francs par action entièrement libérée et 7 fr. 50 par action libérée du quart, contre rien l'an dernier.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*La Journée industrielle*, 2 janvier 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège à Marseille, 49, rue Grignan, a eu lieu récemment. Elle a approuvé les comptes de l'ex. 1921-1922 et fixé le dividende à 30 fr. par action libérée et 7 fr. 50 par action libérée d'un quart, sous déduction des impôts.

1923 (avril) : ENTRÉE PROBABLE AU CAPITAL DE LA
COMPAGNIE AGRICOLE ET SUCRIÈRE DE NOSSI-BÉ

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8163)

Chevaliers

Roubaud (Alexis-Paul-Émile), directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar à Marseille ; 1 an 15 jours de services militaires, 3 campagnes de guerre. Entré à la Compagnie marseillaise en 1898. Nommé depuis 1908. Administrateur de la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar. Administrateur de la Compagnie maritime de transports coloniaux et de nombreuses sociétés coloniales. Membre du comité d'organisation et du jury. Services exceptionnels rendus à l'exposition nationale coloniale de Marseille.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1923)

Marseille, 23 décembre. — L'assemblée générale de cette société, au capital de 17 millions 600.000 francs, dont le siège est à Marseille, 49, rue Grignan, a eu lieu récemment. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1922-1923, se soldant par un bénéfice net de 1.100.807 fr. 94, en augmentation sensible sur l'année précédente, bien que ces résultats aient été obtenus dans une période difficile, en raison de la crise traversée par l'industrie des riz pendant le premier semestre de 1923.

La participation de 2 millions dans la Compagnie agricole et sucrière de Nossi-Bé ne donnera des résultats qu'à partir de l'année prochaine.

La création d'une sucrerie sur la côte ouest de Madagascar est à l'étude. L'exploitation de la rizerie a donné de bons résultats et la société envisage la mise en marche d'une deuxième usine, si sa production continue à se développer. Le bilan se présente de la manière suivante :

Actif : actionnaires, 6.088.500 fr. ; caisse et banques à Marseille. 105.141 fr. 10 ; titres en portefeuille à Marseille, 1.441.135 fr. ; participations diverses, 2.050.000 fr. ; débiteurs divers à Marseille. 74.397 fr. 40 ; frais de constitution, 278.840 fr. 35 ; apports et frais d'études, 326.613 fr. 25 ; immeuble à Majunga, 70.000 fr. ; terrains et immeubles à Marovoay, 778.379 fr. 05 ; matériel rizerie Marovoay, 589.335 fr. 69 ; matériel naval à Marovoay, 238.315 fr. 10 ; terrain et immeuble à Berivotra, 188.479 fr. 95 ; rizerie Berivotra-Majunga, 370.000 fr. ; exploitations aurifères, 100.000 fr. ; exploitations agricoles, 1.725.775 fr. 59 ; salines, 447.789 fr. 46 ; agence de Majunga. 6.363.048 fr. 24 ; agence de Diégo, 85.839 fr. 70.

Passif. — Le chiffre des amortissements atteint au total 492.769 fr. 76, bien que toutes les exploitations de la société ne soient pas encore en période de rendement.

Le compte « Profits et Pertes » se décompose ainsi : bénéfice de l'exercice 1922-1923, 1 million 100.807 fr. 94 ; réserve légale 5 %, 55.040 fr. 39 ; report du solde de l'exercice précédent. 5.534 fr. 52 ; actionnaires, intérêt 6 % sur 11.511.500 fr. de capital appelé, soit 690.690 fr. ; conseil d'administration 10 %, 36.061 fr. 20 ; parts de fondateurs 20 %, 64.910 fr. 17 ; dividende supplémentaire aux actions, soit 5 fr. par action sur 35.200 actions, 176.000 fr. ; solde, 83.640 fr. 70 à reporter.

En conséquence, les actionnaires ont fixé le dividende à 35 fr. pour les actions libérées de 500 fr. ; à 12 fr. 50 pour les actions libérées de 125 fr. et à 21 fr. 63 par part, sous déduction des impôts.

Ils ont donné *quitus* de sa gestion à M. Georges Rougier-Lagane et nommé M. Georges Bousset, administrateur.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1924)

Marseille, 22 décembre. — L'assemblée ordinaire tenue récemment a approuvé les comptes de l'exercice écoulé que nous avons publiés et se soldant par un bénéfice net de 1.395.415 fr. Elle a fixé le dividende net à 30 fr. 28 par action au porteur, 33 fr. par action nominative libérée de 500 fr., 13 fr. 20 par action nominative libérée de 125 fr. et à 30 fr. 57 par part de fondateur.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*Revue générale du froid*, janvier-février 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 15 décembre à Marseille, sous la présidence de M. Besson, a approuvé les comptes de l'exercice 1925-1926, qui se soldent après 703.743 fr. d'amortissements, par un bénéfice de 1.655.176 fr. contre 1.466.882 fr. pour l'exercice précédent. Elle a voté un dividende de 42 fr. 50 pour les actions entièrement libérées, 20 fr. pour les actions libérées de 125 fr. et 48 fr. 56 pour les parts de fondateur.

Le rapport du conseil signale que la mise en valeur du domaine se poursuit avec activité et dans de bonnes conditions.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 décembre 1927)

L'assemblée générale du 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1927 se soldant par un bénéfice de 1.969.478 fr. 51 contre 1.655.176 fr. 60 pour l'exercice précédent. Comme nous l'avions fait prévoir, le dividende est maintenu à 42 fr. 50 par action libérée et 20 fr par action non libérée. Les parts toucheront 66 fr. 11. Ces dividendes seront mis en paiement le 3 janvier.

Au bilan, les immobilisations figurent pour 6.070.827 fr. 91. L'actif disponible et réalisable se totalise à 15.023.732 fr. 03 contre seulement 438.437 francs 64 d'exigibilités. Les amortissements et réserves atteignent 1.788.582 fr. 49 contre 1.375.41F francs 80 précédemment.

L'année a été particulièrement favorable pour la Compagnie malgré les fluctuations de la livre qui ont provoqué une importante baisse dans les prix du riz. Au cours de l'exercice, la Société a acquis 50 hectares de terrains, dont une grande partie en rizières ; par ailleurs, la culture du sizob (?) donne d'excellents résultats. 100 hectares sont actuellement en exploitation et la société pense élever ce chiffre à 500 hectares.

L'assemblée extraordinaire qui a été tenue ensuite a ratifié l'augmentation de capital de 1.250.000 fr., souscrits en espèce par MM. Frankin et Périer de Labatre [Franquin et Perrier de la Bathie], auxquels la société a acheté 8.000 hectares de terrain à Marovoay.

Toutes les propositions du conseil a été adoptées à l'unanimité.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier. Bénéfice net, 1.969.478 fr., contre 1.655.176 fr. précédemment. Dividende maintenu à 42 fr. 50 par action. celui des parts ressortant à 66 fr. 11. La nomination en qualité d'administrateur de M. Jean Franquin a été ratifiée.

Une assemblée extraordinaire a régularisé la récente augmentation du capital de 17.600.000 fr. à 18.850.000 fr.

(Les Annales coloniales, 14 septembre 1928)

Cette société aurait réalisé un gain de 6 millions sur la vente de 8.000 actions Agricole et Sucrière de Nossi-Bé. Elle consacrerait les fonds provenant de cette vente à une participation dans la nouvelle société créée avec les Raffineries de Saint-Louis.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(BALO, 19 novembre 1928)

Société anonyme au capital de 18.850.000 fr.

Siège social: 49, rue Grignon, Marseille.

Cette annonce fait suite à l'insertion parue dans le *Bulletin des annonces légales*, n° 28, du 9 juillet 1923.

Société anonyme française.

Objet. — Exploitations industrielles et agricoles à Madagascar et toutes opérations s'y rattachant.

Durée de la société. — Cinquante années (date de constitution: 10 mai 1920).

Capital social. — 18.850.000 fr., divisé en 37.700 actions de 500 fr., dont 4.100 actions d'apport attribuées ; 400 à la Compagnie marseillaise de Madagascar ; 100 à M. Georges Carie, suivant notice du 3 mai 1920, et 3.600 à la Marovoay Rice Lands, en rémunération d'un apport en nature.

Capital obligataire. — Néant.

Il a été créé 2.000 parts de fondateur.

Actions de numéraire libérées des deux premiers quarts, pouvant être libérées entièrement par anticipation au gré des actionnaires.

Les assemblées générales ont lieu au siège social sur convocation par annonce dans un journal local.

BILAN au 30 juin 1927

ACTIF	
Actionnaires	3.336.375 00
Caisse, banques, portefeuille et débiteurs à Marseille	6.710.217 93
Frais de constitution	1 00
Apports et frais d'études	1 00
Matériel et mobilier à Marseille	1 00
Immeubles et exploitations à Madagascar	12.247.964 61
	<u>22.294.560 54</u>
PASSIF	
Capital	17.600.000 00
Réserve légale	315.090 73
Amortissements	1.473.491 76

Créditeurs divers	438.437 04
Bénéfice reporté de l'exercice 1925-1926	496.062 50
Bénéfice de l'exercice 1926-1927	1.969.478 51
	<u>22.294.560 54</u>

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1927, le capital social, qui était de 17.600.000 fr., a été porté à 18.850.000 fr. par l'émission de 2.500 actions de 500 fr. chacune, émises en espèces et entièrement libérées.

Cette insertion est faite en vue de l'admission à la cote de la Bourse de Marseille des 2.500 actions, n° 35201 à 37500.

L'administrateur délégué,
L. BESSON,
49, rue Grignan, Marseille.
Un administrateur,
PAUL JAUJON,
162, cours Lieutaud, Marseille.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*La Journée industrielle*, 25 décembre 1928)

Marseille, 23 décembre. — L'assemblée ordinaire tenue le 21 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928 clos le 30 juin dernier se soldant par un bénéfice net de 1 million 563.280 fr., inférieur d'environ 400.000 fr. à celui de l'exercice précédent du fait de la crise du marché du riz en cours d'exercice et aussi de l'insuffisance de la récolte due à de mauvaises conditions atmosphériques. Le dividende des actions a été maintenu à 42 fr. 50; celui des parts ramené à 82 fr. 50 payable le 2 janvier. .

MM. Besson, Bonnasse, Jaujon et Roubaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
Société anonyme
Capital 18.850.000 francs
Siège social : 49, rue Grignan, Marseille
(*Les Annales coloniales*, 8 janvier 1929)

L'assemblée générale a fixé le dividende brut de l'exercice à :
42 fr. 50 [sic] pour les actions libérées de 500 francs ;
27 fr. 50 pour les actions libérées de 250 francs ;
32 fr. 50 pour les parts de fondateur.

Le paiement en sera effectué à la caisse de la société contre remise du coupon n° 9 pour les actions et du coupon n° 6 pour les parts, à partir du mercredi 2 janvier 1929, parts, déduction des impôts, soit net :

34 fr. 85 aux actions nominatives libérées de 500 francs ;
31 fr. 40 aux actions au porteur ;
22 fr. 55 aux actions libérées de 250 fr. ;
21 fr. 40 aux parts de fondateurs, au porteur.

1929 (mai) : création des **SUCRERIES MARSEILLAISES DE MADAGASCAR**

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*Le Journal des finances*, 14 novembre 1930)

L'exercice qui a pris fin le 30 juin 1930 se solde par un bénéfice dont la répartition n'est pas encore fixée-. Pour l'exercice 1928-29, le bénéfice était de 2.263.339 fr. et il a été distribué 42 fr. 40 [sic] par action et 71 fr. 64 par part.

Compagnie agricole [et industrielle] de Madagascar
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1930)

Bénéfice au 30 juin 1930 : 1.142.720 fr. contre 2.263.337 fr, précédemment. Le dividende sera ramené de 42 fr. 50 à 30 fr., et il sera reporté 248.743 fr.

AGRICOLE DE MADAGASCAR
(*Le Journal des débats*, 20 décembre 1930)

Le bénéfice au 30 juin 1930 ressort à 1.142.920 francs contre 2.263.339 francs précédemment. Le dividende sera ramené de 42 fr. 50 à 30 francs, représentant l'intérêt statutaire, et il sera reporté à nouveau 248.743 francs.

ENTREPRISES COLONIALES
Agricole [et industrielle] de Madagascar
(*Les Annales coloniales*, 26 décembre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice net de 1,142.290 fr. Le dividende est fixé à 30 fr. par action et à 7 fr. 50 par part, ce qui permet de reporter à nouveau 248.743 fr. L'an dernier, le dividende avait été de 42 fr. 50 par action et 71 fr. 64 par part.

Les rizeries ont subi le contrecoup du marasme général et de la baisse des prix.

Le développement des plantations da sisal se poursuit. Les Sucreries marseillaises de Madagascar*, filiale de la société, fondée en collaboration avec la raffinerie de Saint-Louis, a continué la mise en valeur de sa concession. Les salines sont en pleine marche, mais les prix de vente sont décevants.

Compagnie Agricole et Industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 27 décembre 1930)

Marseille, 25 décembre. — L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1930 se soldant par un bénéfice de 1 million 142.929 fr.

contre 2.263.389 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende brut a été fixé à 30 fr. pour les actions libérées, à 16 fr. pour les actions libérées de 250 francs et à 7 fr. 50 pour les parts de fondateur, payable le 2 janvier. Une somme de 213.743 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a renouvelé les mandats de MM. Lucien Estrine, Adrien Artaud, J. Franquin et Albert Magnan, administrateurs sortants.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 11 février 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier accusant un bénéfice net de 1.142.900 fr., contre 2.263.300 fr. pour l'exercice précédent, ont été approuvés par l'assemblée du 24 décembre qui a fixé les dividendes à 30 fr. pour l'action entièrement libérée, contre 42 fr. 50 l'an dernier, et à 15 fr. pour l'action libérée de moitié, contre 27 fr. 50. Ces dividendes sont payables actuellement.

Dans son rapport, le conseil expose que la diminution des résultats est due à la crise mondiale qui a plus spécialement éprouvé les affaires coloniales ; toutefois, la prudence de la gérance a diminué les effets de cette crise qui ne se sont fait sentir que sur les résultats.

La baisse des prix, ainsi que la concurrence désordonnée, ont affecté les résultats des rizeries ; les domaines agricoles ont été augmentés en superficie et les récoltes de sisal s'annoncent favorables tant en quantité qu'en qualité. Le prix de revient de cette fibre est favorable. Les usines de défibrage seront terminées en 1931. Les plantations de canne à sucre donnent de bons résultats. Les salines sont en plein développement, mais la concurrence a avili les prix, créant ainsi une situation anormale. Le rapport termine en affirmant la confiance du conseil dans l'avenir.

(*Le Journal des finances*, 18 décembre 1931)

L'AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR clôture son exercice au 30 juin par une perte, alors que l'exercice précédent avait fait apparaître un bénéfice net de 1.142.920 francs.

Compagnie agricole [et industrielle] de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1931)

Marseille, 22 décembre. — L'assemblée ordinaire, tenue aujourd'hui, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier, se soldant par une perte de 161.521 francs. Cette perte déduite du report bénéficiaire antérieur, il reste un solde créditeur de 87.221 fr., qui a été reporté à nouveau.

La nomination de M. Albéric Neton ⁶, élu administrateur en remplacement de M. Lucien Estrine, décédé, a été ratifiée.

⁶ Albéric Neton (1869-1965) : ancien diplomate, entré au même moment au conseil de surveillance de la Cie marseillaise de Madagascar. Cf.

Cie agricole et industrielle de Madagascar
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole, 30 janvier 1932*)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931 se soldent par une perte. Compte tenu du report bénéficiaire antérieur de 148.743 francs, le bilan fait apparaître un léger solde créditeur qui sera reporté à nouveau (Cap.)

(*L'Éclaireur, 20 septembre 1932*)

Les compagnies et sociétés suivantes ont obtenu, en vue d'exploitation des concessions minières :

Cie agricole et industrielle de Madagascar 798 h. 6 a 23 cent, à Kelimaizina, près de Maevatanana.

.....

Cie agricole et industrielle de Madagascar
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole, 25 février 1933*)

L'exercice clos le 30 juin 1932 se solde par un bénéfice net de 26.201 fr. qui viendra s'ajouter au report bénéficiaire antérieur de 87.321 fr. Aucun dividende ne sera réparti. (*Capital*)

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar

(*La Journée industrielle, 22 décembre 1934*)

Marseille, 20 décembre. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934, se soldant par un bénéfice de 42.790 fr. Après affectation de 2.139 fr. à la réserve légale, le solde créditeur a été affecté à l'amortissement de la perte antérieure, qui est ainsi ramenée à 259.284 francs.

MM. Besson, Roubaud et Surjon [Jaujon], administrateurs sortants, ont été réélus.

AGRICOLE DE MADAGASCAR
(*Le Journal des débats, 27 décembre 1934*)

L'assemblée ordinaire du 20 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 se soldant par un bénéfice de 42.790 fr., affecté pour 2.130 fr. à la réserve légale et le solde à l'amortissement partiel du déficit antérieur reporté, qui se trouve ramené à 359.284 fr.

Le rapport du conseil expose que le redressement très net des résultats est dû aux mesures énergiques de compression des dépenses et à l'adaptation de l'exploitation aux conditions actuelles. En ce qui concerne la filiale Sucreries marseillaises de Madagascar*, créées en coparticipation avec les Raffineries de Saint-Louis, le rapport indique que, après avoir été très éprouvée par le cyclone et les inondations de 1933, la

société a défriché et planté de nouveaux terrains, dont 200 hectares seront en plein rapport en 1935. On espère pour la prochaine campagne une augmentation notable de la production de sucre qui est passée de 200 tonnes en 1933 à 693 tonnes en 1934.

AGRICOLE DE MADAGASCAR

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934, présentant un bénéfice net de 42.790 francs, ont été approuvés par l'assemblée tenue à Marseille le 20 décembre. Le bénéfice disponible, après affectation de 2.139 fr. à la réserve légale, a été porté en déduction de la perte antérieure qui, ainsi, se trouve ramenée à 359.284 fr. reportés à nouveau.

Les résultats de l'exercice écoulé, déclare le rapport du conseil, témoignent d'un redressement très net de la société : ils ont été obtenus malgré le fléchissement de toutes les branches de la production agricole et la baisse des prix, qui a été particulièrement sensible pour les riz ; ceux-ci sont tombés de 136 fr. en 1930 à 40 fr. en 1934. C'est par une compression de ses dépenses et une amélioration des conditions de son exploitation que la société est parvenue à faire disparaître le déficit et à poursuivre la mise en valeur de ses domaines. La rizerie a pu travailler de façon satisfaisante, bien que le gouvernement n'ait pris aucune mesure de protection en faveur des riz de Madagascar. Les sisaleraies ont donné des résultats encourageants et une nouvelle usine a été mise en marche. Le conseil prévoit que la prochaine campagne du sisal sera plus favorable et permettra de produire 500 tonnes de fibre contre 142 durant l'exercice écoulé. La réglementation des importations de sels étrangers a amélioré les conditions d'exploitation des salines.

Au sujet des Sucreries marseillaises de Madagascar, que la Société a créées avec le concours des Raffineries de Saint-Louis et dans lesquelles une participation de 12 millions a été prise, le conseil indique que cette filiale a recherché des terrains nouveaux après le cyclone de 1933. De l'administration, elle a finalement obtenu une concession de 800 hectares. Deux cents hectares sont maintenant mis en culture et seront en plein rapport dès 1935. La campagne suivante portera sur 450 hectares. En 1934, la production de sucre s'est élevée à 693 tonnes contre 209 en 1933 et celle de rhum a atteint 2.093 hectolitres. Les frais de leur exploitation ayant été fortement réduits, les Sucreries marseillaises de Madagascar entreront bientôt dans la période des résultats.

En résumé, l'exercice écoulé a été marqué par une très nette amélioration et il est permis d'envisager des profits intéressants dans un avenir prochain.

Toutes les propositions de résolutions ont été adoptées à l'unanimité. MM. Besson, Roubaud et Jaujon ont été réélus administrateurs.

LES ENQUÊTES DE « ROUGE-MIDI »

LES EXPLOITEURS DU PEUPLE

Capitalistes marseillais

par P. LUJAN

(*Rouge-Midi*, 17 août 1935)

VI. — L'industrie chimique

LES MAGNAN

Les établissements Magnan frères, au capital de 6 millions, huilerie et savonnerie, ont leur usine dans le 5^e canton, à la population laborieuse.

Le conseil d'administration se compose de : Albert Magnan, comme président; administrateurs délégués : Félix, Maurice, Pierre et Denis Magnan ; administrateur : Marcel Magnan.

On voit par là que la famille Magnan est nombreuse et ce n'est pas tout.

En plus d'Albert, Félix, Maurice, Pierre, Denis, Marcel, il y a encore Robert, Paul, Raymond, Gustave. Tous sont répandus dans les affaires les plus diverses. À la société : Huilerie et Savonnerie « L'Amande » (capital 3.600.000 fr.), on trouve Raymond et Paul Magnan comme administrateurs délégués, et Robert Magnan, comme administrateur.

Le président de la Savonnerie Provençale (1 million de capital) est Gustave Magnan. Félix Magnan est aussi administrateur de la Compagnie [Société] commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique [CICA] (capital 40 millions), et il a été jusqu'à cette année, administrateur de Fournier-Ferrier (capital 55 millions).

À la Compagnie française du Nord-Marocain* (au capital de 1.300.500 fr.), on trouve comme président de la société Robert Magnan.

Raymond Magnan est également administrateur de la Société Française de Savonnerie (capital 500.000 francs, 30, boulevard de la Fabrique à Sainte-Anne).

Pour en terminer, nous citerons la place d'administrateur qu'occupe Albert Magnan à la Compagnie agricole et industrielle de Madagascar, compagnie au capital de 18.850.000 francs (rue Paradis, 31).

Les diverses affaires auxquelles sont intéressés les Magnan représentent plus de 70 millions (Fournier-Ferrier non compris).

LES ENQUÊTES DE « ROUGE-MIDI »

LES EXPLOITEURS DU PEUPLE

Capitalistes marseillais

VII. - Les banquiers : Bonnasse, Cazalet, Camau

par P. LUJAN

(*Rouge-Midi*, 24 août 1935)

BONNASSE

Vieille famille marseillais que celle des banquiers Bonnasse, nom bien connu et sur lequel il nous faut projeter un peu plus de clarté, néanmoins.

La banque Bonnasse s'élève au n° 8 des allées Léon-Gambetta. Une simple plaque : « Léon et Eugène Bonnasse, banquiers ».

Et cela c'est la base, le point de départ.

D'abord, les Bonnasse ont des intérêts dans diverses autres banques. C'est Eugène, administrateur de la Société immobilière marseillaise (capital 36 millions, 12, rue de la République) et administrateur de la Société marseillaise de crédit immobilier (capital 1.300.000 francs, 91, rue Paradis).

Puis, c'est à droite et à gauche, dans les huileries, dans les produits chimiques et dans les affaires les plus diverses, des postes d'administrateurs.

C'est toujours Eugène, administrateur des Établissements Joseph Gazan (capital 4 millions, rue Guibal, 7, produits alimentaires), qu'on trouve aussi aux Raffineries de sucre de Saint-Louis (capital 85 millions), et qui est encore à la Société Silbert et Ripert frères (produits chimiques, 30, rue Bénédict, capital 13.700.000 francs).

Puis voilà Joseph Bonnasse. Celui-ci est administrateur des sociétés suivantes : [Compagnie agricole et industrielle de Madagascar \(capital 18.850.000 fr., 49, rue Grignan\)](#), Huileries Régis (capital 3.500.000 francs), Établissements Courbet frères (Société de matériaux de construction au capital de 1.750.000 francs, 21, rue de la République).

Enfin, il existe un Bonnasse, Henri, administrateur de la Société provençale de Travaux publics (capital 3 millions), dont l'administrateur délégué est d'Arcezune. membre notoire des Jeunesses Patriotes de Marseille.

La famille Bonnasse est représentée dans des affaires dont les capitaux totalisés font près de 170 millions.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar r
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 décembre 1935)

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1935. La perte de 413.401 fr. a été reportée à nouveau.

COMPAGNIE AGRICOLE [ET INDUSTRIELLE] DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue le 12 décembre, a approuvé les comptes au 30 juin, se soldant par une nouvelle perte de 413.401 fr., qui ont été reportés à nouveau. Le rapport du conseil adresse tout d'abord un hommage à la mémoire de M. Léon Besson, créateur et animateur de la Société et de MM. Adrien Artaud et Paul Jaujon, décédés pendant l'exercice.

Le rapport résume la situation générale de la Société en disant que, si les résultats sont encore défavorables, on peut rester confiant dans l'avenir, étant donné que les facultés de production de l'affaire s'accroissent constamment et que la situation économique de Madagascar présente des symptômes d'amélioration.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment l'élection comme administrateurs de MM. Arnoux et Benazeth, en remplacement de MM. Adrien Artaud et Paul Jaujon, décédés.

L'assemblée extraordinaire, convoquée à l'issue de l'ordinaire, n'a pu se tenir, faute de quorum. Elle avait pour but de demander que la clôture des prochains exercices soit portée au 31 décembre, cette opération facilitant l'établissement des bilans et permettant d'avoir une physionomie plus exacte de la situation sociale, la récolte et la liquidation des principaux produits s'effectuant généralement en mai et septembre.

Société agricole de Madagascar
(*La Dépêche de Madagascar*, 25 avril 1936)

L'exercice 1934-1935 se solde par un déficit de 413.401 fr. contre un léger bénéfice de 42.790 francs.

AEC 1937/617 — Cie agricole et industrielle de Madagascar,
49, rue Grignan, MARSEILLE.

Tél. : Dragon 19-31. — Télég. : Malgache-Marseille. — © : Cogef Lugagne, Lieber
5^e édit. — R.C. Marseille 146 B.

Capital. — Société anon., fondée en juin 1920, 18.850.000 fr. en 37.700 actions de 500 fr. dont 4.100 d'apport. Capital élevé à 22.620.000 fr. en 1937 par la création de 7.540 actions nouvelles de priorité. — Parts : 3.000. — Dividendes : 1924-25, 40 fr. ;

1925-26, 42 fr. 50 ; 1926-27, actions : 42 fr. 50 ; parts 66 fr. 11 ; 1927-28, actions : 42 fr. 50 ; parts : 32 fr. 50 ; 1928-29, actions : 42 fr. 50 ; parts 71 fr. 64 ; 1929-30, actions : 30 fr.

Objet. — Exploitations agricoles et industrielles : rizeries à Majunga et à Marovoay domaines agricoles des « Grandes Garnières » (8.633 hect.), d'Antanimasaka (5.400 hect.), du lac Katondro (5.500 hect.), et de la Montagne d'Ambre (4.700 hect.) ; salines à Diégo-Suarez (les tables salantes couvrent 30 hect. et les tables de cristallisation, 4 hect.). — La société exploite des rizières importantes, elle cultive le sisal (2.000 ha.), la canne à sucre et le tabac, 2 usines de traitement du sisal à Diégo-Suarez (300 CV).

Exp. — Riz, sel marin, sisal, tabac, cannes à sucre, or.

Conseil. — MM. Paul Roubaud, président-délégué ; Émile Arnoux, Louis Bénazeth, Georges Boussenot, Émile Chalas, Jean-Jacques Francou, Jean Franquin, Albéric Neton, Georges Zafiropulo, M^{me} L. Besson.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 28 janvier 1937)

Marseille. — Une assemblée extraordinaire, tenue le 26 janvier, a voté l'augmentation du capital de 3 millions 770.000 fr. par la création de 7.540 actions privilégiées de 500 fr. de nominal

Compagnie Agricole et Industrielle de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 15 mai 1937)

Marseille. — L'assemblée ordinaire tenue le 12 mai a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1936, d'une durée exceptionnelle de 18 mois, se soldant par un bénéfice de 1.032.974 francs.

Après amortissement complet des pertes antérieures, un reliquat de 208.639 fr. a été reporté à nouveau.

Une assemblée extraordinaire, tenue auparavant, avait régularisé l'augmentation du capital social, porté de 18 millions 850.090 fr. à 22.620.000 francs.

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juin 1939)

L'assemblée ordinaire, tenue le 1^{er} juin a ratifié les comptes de 1938 se soldant, après plus d'un million d'amortissements, par un bénéfice net de 1.501.151 francs, formant, avec le report antérieur, un total distribuable de 1.720.717 francs. Elle a décidé de fixer le dividende à 30 fr., payable le 3 juillet par 20 fr. 50 net au porteur. Une somme de 269.169 francs est reportée à nouveau.

Le rapport du conseil souligne que les résultats présentés marquent la régularité du développement des exploitations sociales et permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Sur les marchés de Madagascar, les cours des riz ont été plus soutenus qu'en France, ce qui a permis d'obtenir des marges satisfaisantes à la vente de la production. La rizerie de Marovoay a usiné 17.000 tonnes de paddy. Le rendement des domaines a été, en 1938, en diminution, par manque des inondations habituelles qui fertilisent les terres et

détruisent les animaux parasites. Cette diminution a été, toutefois, compensée par l'augmentation des terres cultivées et les redevances livrées par les planteurs ont atteint 2.400 tonnes. Les plantations de tabac ont donné d'excellents résultats : leur production est passée de 11.000 kg en 1936 à 20.000 en 1937 et 45.000 en 1938. Celle de 1939 dépassera vraisemblablement ce dernier chiffre. Les Sucreries marseillaises de Madagascar produisant maintenant des quantités suffisantes pour l'alimentation de leur usine, la culture de la canne a été suspendue dans le domaine de Katondro et remplacée par des plantations de riz et de tabac, qui laissent escompter d'intéressants résultats. La production de sisal est revenue de 525 à 450 tonnes, du fait de difficultés de main-d'œuvre, conséquence des nouvelles lois sociales. Cette situation s'est maintenant améliorée et la société escompte obtenir cette année un tonnage sensiblement supérieur à ceux obtenus jusqu'ici. Dans la branche salines, les affaires se sont développées à une bonne cadence. Parlant de la filiale Sucreries marseillaises de Madagascar, le rapport indique que la production est passée de 4.500 tonnes en 1937 à 6.200 tonnes en 1938 Cette exploitation est largement bénéficiaire et, après les rajustements de capital auxquels elle a procédé, on peut escompter qu'elle pourra prochainement rémunérer son capital.

En résumé, les résultats sont satisfaisants sur toutes les branches de l'activité sociale, malgré certains aléas et les difficultés de main-d'œuvre rencontrés en cours d'exercice. La société espère augmenter encore dans l'avenir l'amélioration des résultats, dessinée depuis deux ans.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1818 :
Cie agricole et industrielle de Madagascar
Conseil : MM. P. Roubaud, président ; G. Boussenot, E. Chalas, J.-J. Francou, G. Zafiropulo, J. Semana ⁷, J. Franquin, A. Neton, L. Benazeth, E. Arnoux, M^{me} L. Besson ⁸.
Commissaires aux comptes : MM. Rogliano, Pfrimmer.

AGRICOLE DE MADAGASCAR
(*Le Temps*, 5 mai 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 se soldent, après 949,962 francs d'amortissements, par un bénéfice de 2.101.506 francs contre 1.501.501 francs en 1938. Un dividende de 40 francs sera proposé à la prochaine assemblée.

Cie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 mai 1940)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 17 mai, a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1939, se soldant, après amortissements d'environ 1 million de

⁷ Joseph Semana : d'origine tunisienne. Marié à Renée Besson, fille aînée de Léon. Chevalier de la Légion d'honneur en avril 1939 comme vice-président de la Cie marseillaise de Madagascar.

⁸ *Lucienne* Louise Léonie Besson : née le 12 février 1899 à Marseille. Fille de Léon Besson et de Christine March. Mariée en 1921 à Ludovic Ruaud, laryngologiste, en 1928 à Roger Labauve, polytechnicien, puis le 19 juin 1940, à Casablanca, à Roger Maufrangeas (Périgueux, 4 mars 1892-Neuilly, 15 juin 1960). Chevalier de la Légion d'honneur en mai 1957 comme vice-présidente de la Compagnie marseillaise de Madagascar.

francs, par un bénéfice net de 2 millions 101.506 francs contre 1.501.151 fr. précédemment.

Le dividende a été fixé à 40 fr. brut (contre 30 l'an dernier) par action. Le montant net ressort à 27 fr. 70 pour les actions ordinaires et 27 fr. 04 pour les actions privilégiées, payable le 17 mai. Les parts de fondateur, qui n'avaient plus dividendé depuis 1931, touchent 38 fr. 35 brut, 13 fr. 84 net au porteur. Il est affecté 105.075 fr. à la réserve légale et reporté 277.015 fr.

Ces résultats doivent être tenus pour satisfaisants, indique le rapport du conseil, surtout si l'on tient compte que pendant les quatre derniers mois de 1939, les tonnages de la production ont été affectés par la mobilisation d'une grande partie du personnel et que, d'autre part, les difficultés de transport résultant de la réquisition de la flotte marchande française ont entravé l'importation en France des produits de la colonie.

Pendant l'exercice écoulé, la production des domaines s'est encore développée principalement en riz, tabac et sisal. Pour ce dernier produit, le gouvernement vient de prendre un décret accordant des primes de culture pour plantations nouvelles. Le piquets aurifères ont donné une extraction de 5 kg d'or, niveau le plus élevé atteint jusqu'ici. Les salines ont donné des résultats intéressants. La filiale Sucreries marseillaises de Madagascar a vu son développement arrêté par de nouvelles inondations. De ce fait, sa production en sucres n'atteindra que 4.000 tonnes, même chiffre qu'en 1939.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur échu de M^{me} Lucienne Besson, MM. Émile Arnoux, Louis Bénazeth et Paul Roubaud.

Hors séance, le président a déclaré que les résultats de l'exercice en cours se présentent jusqu'à présent en progrès sur ceux de l'exercice précédent.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1850 :
Cie agricole et industrielle de Madagascar
Conseil : MM. P. Roubaud, président ; L. Benazeth, G. Boussetot, E. Chalas, J.-J. Francou, E. Arnoux, G. Zafiropulo, M^{me} L. Besson
Commissaires aux comptes : MM. Rogliano, Pfrimmer, Boell, suppléant.

CAIM
(BALO, 18 février 1946)

Conseil d'administration

MM. Paul Roubaud, négociant, 473, rue Paradis, Marseille, président.

Émile Arnoux, négociant, 486, rue Paradis, Marseille, administrateur.

M^{me} Lucienne Besson-Maufrangeas, administrateur de sociétés, Anfa supérieur, Casablanca (Maroc), administrateur.

MM. Louis Benazeth, inspecteur de la Compagnie marseillaise de Madagascar, 6, boulevard de Tunis, Marseille, administrateur.

Georges Boussetot, administrateur de société, 26, rue, Boissière, Paris, administrateur.

Émile Chalas, industriel, 22, avenue de la Grande-Armée, Paris, administrateur.

Jean-Jacques Francou, industriel, chemin de Saint-Jean-du-Désert, Marseille, administrateur.

Albéric Neton, administrateur de société, 20, rue Alfred-de-Vigny, Paris, administrateur.

Joseph Semana, administrateur de sociétés, 31, avenue Hoche, Paris, administrateur.

Georges Zafiropulo, industriel, 73, cours Pierre-Puget, Marseille, administrateur.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2159 :
Cie agricole et industrielle de Madagascar
Conseil : MM. P. Roubaud, président d'honneur ; R. Pagnon, président-directeur général ; M^{me} L. Besson-Maufrangeas, v.-pdt ; L. Bonifay⁹, L. Benazeth, E. Chalas, J.-J. Francou, A. Néton, J. Semana, J. Bonifay¹⁰, E. Arnoux, G. Zafiropulo,
Commissaires aux comptes : MM. Pfrimmer, Boell.

Cie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1950)

L'assemblée générale ordinaire, tenue à Marseille, le 24 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1949, se soldant par un bénéfice net de 58.334.649 fr. et voté le dividende annoncé de 200 fr. brut par action contre 170 et de 3.337 fr. brut par part contre 2.567 fr. Il est affecté 24.664.979 fr. à la réserve spéciale qui fera ainsi apparaître un total de 41.411.067 fr.

Le rapport du conseil signale qu'au cours de l'exercice, et grâce au matériel reçu en 1948, la société a pu poursuivre la mise en valeur de ses concessions, terminer le montage de ses usines et, d'une façon générale, développer très sensiblement ses exploitations. Le conseil considère la période d'investissements comme pratiquement achevée et espère que les prochains exercices permettront d'en tirer profits sans augmentation sensible des immobilisations.

En raison du développement des moyens antiacridiens, les dégâts du fait des sauterelles ont été moins importants que précédemment et la production des domaines rizicoles s'est relevée de 25 % par rapport à 1948. La société a été autorisée à exporter sur la France ses riz de luxe vary lava et fonde de grands espoirs sur la restauration de la liberté des ventes ; elle souhaite toutefois que des mesures soient prises pour protéger la production d'outre-mer contre le dumping pratiqué par l'Italie.

La production de tabac est-elle aussi en augmentation de 25 % et les plantations de sisal se développent.

Relativement aux filiales, le rapport dit qu'on peut espérer une augmentation sensible du dividende pour les « Sucreries marseillaises de Madagascar » ; le chiffre d'affaires de « Madagascar-Automobiles » est très important et la société qui fait de l'autofinancement, distribue ses bénéfices sous forme d'actions gratuites. Le développement des rizières en Camargue par la « Sociadoré » se poursuit et les essais de riziculture entrepris au Maroc sont encourageants.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1950)

La période d'investissements, pratiquée par autofinancement, est maintenant pratiquement achevée, dit le rapport du conseil approuvé par l'assemblée du 24 mai, tenue à Marseille, et les prochains exercices doivent permettre d'en retirer les fruits sans augmentation sensible des immobilisations.

⁹ Louis Bonifay : successeur de son père Ludovic comme administrateur de la Cie marseillaise de Madagascar. Neveu de Léon Besson.

¹⁰ Jean Bonifay : frère cadet de Louis. Major de sa promotion des Hautes Études commerciales (*Le Sémaphore de Marseille*, 22 juillet 1920). Chevalier de la Légion d'honneur comme administrateur de la Compagnie marseillaise de Madagascar (mai 1958).

En 1949, la mise en valeur des concessions s'est poursuivie grâce au matériel antérieurement reçu, le montage des usines est terminé et les exploitations ont été développées. La société, qui fonde de grands espoirs sur la restauration de la liberté de vente en France de ses riz de luxe vary lava et qui souhaite une protection pour la production d'outre-mer contre le véritable dumping pratiqué par l'Italie, a déjà en réserve à Madagascar un matériel moderne qui lui permettra d'intensifier la riziculture dès qu'elle aura reçu les apaisements nécessaires.

La production de riz, mieux préservée des dépravations du fait des sauterelles par une bonne organisation du service antiacridien, a augmenté de 25 % par rapport à 1948. Le progrès est le même en ce qui concerne le tabac. Par ailleurs, il y a une nette amélioration des résultats et d'intéressantes perspectives en ce qui concerne le sisal.

Le rapport signale encore que le chiffre d'affaires de « Madagascar-Automobiles » est devenu très important.

La « Sociadoré » poursuit le développement de ses rizières en Camargue et les essais de riziculture entrepris au Maroc encourageants.

AEC 1951/710 — C^{ie} agricole et industrielle de Madagascar (C.A.I.M.),
49, rue de Grignan, MARSEILLE [= 668].

Capital. — Société anon., fondée en juin 1920, 18.850.000 fr. en 37.700 actions de 500 fr. dont 4.100 d'apport. Capital élevé à 22.620.000 fr. en 1937 et à 45.240.000 fr. en 1946. — Parts de fond. : 3.000.

Dividendes. — Act. : 1948, 170 fr. ; 1949, 200 fr. — Parts : 1948, 2.500 ; 1949, 3.300 (brut).

Objet. — Exploitations agricoles et industrielles : rizerie à Marovoay. Domaines agricoles des « Grandes Garnières » (8.633 hect.), d'Antanimasaka (5.400 hect.), du lac Katondro (5.500 hect.), et de la Montagne d'Ambre (4.700 hect.) — La société exploite des rizières importantes, cultive le sisal (2.000 ha), le tabac (400 ha. à Mangabé), 2 usines de traitement du sisal à Diégo-Suarez (300 CV) et une à Marovoay. Domaine d'élevage à Mangabé [près Maevatanana]. Oléagineux à Ankoakabo. — Culture du riz en Camargue et [au Maroc](#).

Exp. — Riz, sisal, tabac, cocotiers, arachides, or.

Conseil. — M. Paul Roubaud, présid. d'hon. ; Roger Pagnon, présid. ; M^{me} Lucienne Besson-Maufrangeas, v.-présid. ; MM. Georges Gourbault [> 488 bis, 545 bis, 610 au Maroc], admin.-dél. ; Émile Arnoux, Louis Bénazeth, Louis Bonifay, Jean Bonifay, Émile Chalas [rempl. par son fils Marcel = 1956 : gérant sté minière La Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie (prod. interrompue en 1954) > adm. Sté minière La Bienvenue+CAIM], Jean-Jacques Francou, Albéric Neton, M^{me} Semana-Besson, George Zafiropulo.

1951 : S.A. de RIZICULTURE ET INDUSTRIES AGRICOLES AU MAROC
([RIZIMA](#))

Cie AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1952)

Signalons d'abord que le rapport du conseil indique que le climat politique et social de la Grande Ile est excellent.

La balance commerciale de Madagascar, déficitaire depuis plusieurs années, a amorcé en 1951 un redressement, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le développement de la colonie reste à la mesure du rendement quantitatif et qualitatif de sa main-d'œuvre.

Au cours du dernier exercice, les résultats des exploitations agricoles ont été satisfaisants.

Pour parer au fléau des sauterelles, la société a fait, en collaboration avec d'autres sociétés, l'acquisition d'une flottille d'avions.

Les plantations de tabac ont été développées.

La production du sisal se compare à celle de 1950 et a été réalisée dans des conditions avantageuses. Des démarches entreprises pour obtenir un nouveau domaine sont en bonne voie.

En ce qui concerne les filiales, il n'y a rien de particulier à signaler sur la Société agricole d'Ankoakibo.

En Camargue, le domaine de Rebatun a souffert des intempéries. Le domaine est maintenant entièrement aménagé.

La filiale marocaine de riziculture et industrie agricole au Maroc « Rizima » a fait une excellente récolte ; elle pourra, pour son premier exercice, distribuer un dividende.

Les Sucrieries marseillaises de Madagascar viennent de faire une campagne qui se compare à la précédente.

Quant à Madagascar Automobile, son activité ne cesse de s'accroître.

Dans son rapport à l'assemblée extraordinaire, le rapport du conseil précise qu'il est nécessaire pour la société de s'organiser pour continuer le développement des affaires par ses propres moyens. C'est la raison qui motive la demande d'autorisation d'augmentation du capital, lequel n'est plus en rapport avec l'importance des entreprises.

L'assemblée a approuvé certaines modifications aux statuts afin que les parts de fondateurs ne subissent aucun préjudice du fait de l'incorporation au capital des réserves, propriété exclusive des actionnaires.

Par contre, et comme prévu depuis la constitution de la société, ces parts continueront à subir le prélèvement de l'intérêt statutaire en cas d'augmentation en numéraire.

Cie AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 octobre 1952)

MARSEILLE (de notre bureau)

La filiale marocaine de cette société, « RIZIMA », qui exploite 250 hectares de rizières, superficie qui sera doublée l'année prochaine, vient d'achever la construction d'une rizerie pour traiter sa propre production et usiner des riz de luxe.

Les essais ont été très satisfaisants. Les marques déposées seront prochainement introduites sur le marché français.

La campagne 1952 de la filiale de Camargue « SOCIADORE », dont la moisson est actuellement en cours, s'annonce satisfaisante.

Les rendements doivent être les meilleurs enregistrés depuis la création de l'affaire.

CIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 octobre 1952)

L'assemblée extraordinaire du 17 octobre 1952 après vérification, a reconnu sincère et véritable l'augmentation de capital en numéraire de 45.240.000 fr. à 135.720.000.

Cette augmentation de capital ainsi réalisée le capital a été porté à francs 226.200.000 par création de 45 240 actions nouvelles de 2.000 francs entièrement libérées par incorporation de réserves diverses, distribuées gratuitement à raison de 2 actions gratuites pour 3 anciennes.

Pouvoirs sont donnés au conseil pour fixer la date de délivrance des actions gratuites.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR

Société anonyme au capital de 226.200.000 francs

Siège social : 49, rue Grignan, Marseille

(L'Information financière, économique et politique, 27 novembre 1952)

La distribution de deux actions gratuites, en échange de trois coupons numéro 4 d'actions de 2.000 francs, décidée par l'assemblée générale du 17 octobre 1952, commencera le 1^{er} décembre 1952, aux guichets de toutes les agences de la Société marseillaise de crédit.

Valeurs coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 24 janvier 1953)

La COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR exploite, dans la Grande Ile, les domaines agricoles des Grandes Garnières, du lac Katondro, d'Antanimasaka, de Manaratsandry, de la Tsaharena, du Rodo et d'Ambavoto. Rizeraies et sisaleraies. Le riz « vary lava » de la Compagnie, marque « Caïman », peut rivaliser sur le marché mondial avec les qualités les plus chères et les plus appréciées. L'assemblée extraordinaire du 21 avril 1952 a décidé de porter le capital de 42 millions 500.000 fr. à 135.720.000 fr. par souscription en numéraire et sous la condition suspensive de la réalisation de cette première opération, d'une nouvelle somme de 90.480.000 fr. par incorporation de la Réserve-Prime d'émission et d'une partie de la Réserve spéciale, le capital étant ainsi définitivement porté à 226 millions 200.000 fr. L'exercice 1951 s'est soldé par un bénéfice de 77.817.081 fr. Dividendes bruts : actions, 1.500 parts, 4.506 fr.

Dernier cours : actions, 11.060.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR

(L'Information financière, économique et politique, 2 mai 1953)

L'assemblée générale ordinaire, tenue à Marseille le 29 avril 1953, a approuvé les comptes de l'exercice 1952. soldés par un bénéfice net de 83.855.722 fr. c. 77.817.081 fr. et voté le dividende brut annoncé de 400 fr. brut par action. Elle a réélu M^{me} Lucienne Besson-Maufrangeas, et MM. Roger Pagnon, Louis Bonifay et Jean Bonifay, administrateurs sortants.

La société, précise le rapport du conseil, a pu réaliser dans la métropole, et à de bonnes conditions, la totalité de sa production en riz de luxe. De nouveaux marchés se sont ouverts pour le riz courants : îles de la Réunion et de Maurice, Cameroun, Sénégal, Antilles françaises.

Les plantations de tabac ont laissé des résultats satisfaisants. Les plantations de sisal ont évidemment été affectées par la baisse des cours.

Dans le Sud de l'île, la mise en valeur du domaine de 5.550 hectares a été commencée.

Les filiales ont également donné toute satisfaction. Les Sucrieries marseillaises de Madagascar ont fait une excellente campagne de sucre.

Le 13 janvier, un cyclone a causé des dégâts aux installations, mais, grâce aux mesures de conservation prises, les pertes, en partie couvertes par une assurance, ont pu être réduites.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mai 1953)

L'assemblée ordinaire du 29 avril a voté toutes les résolutions à l'unanimité et fixé le dividende à 400 fr. brut par action et 4.327 fr. 10 brut par part.

Ces dividendes seront mis en paiement à une date qui sera fixée ultérieurement. Sur les bénéfices, s'élevant à 83.855.733 fr., une somme de 14.831.722 francs a été affectée à la réserve spéciale. Précédemment, cette réserve spéciale atteignait 85.912.961 fr. sur lesquels ont été prélevés 74.196.413 francs pour l'augmentation de capital à titre gratuit réalisée dans le courant de l'exercice. Ce compte laisse donc apparaître, après l'attribution précitée, un solde créditeur de 26.548.270 francs.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mai 1954)

Le rapport annuel qui était présenté à l'assemblée du 27 avril souligne que les bénéfices réalisés par les exploitations rizicoles restent satisfaisants, l'augmentation de 37 % de la production ayant compensé le fléchissement des cours. La société a continué d'intensifier ses exportations de riz de luxe à destination de la Métropole. Elle a gardé le contact avec les marchés de l'Union française qui s'étaient ouverts à elle l'année précédente et les envois à destination de Dakar ont atteint un tonnage important. Pour parfaire son organisation industrielle et pour pouvoir traiter les paddy produits le long de la côte ouest, la Société a pris en gérance depuis le 1er juillet dernier une rizerie installée à Majunga.

Malgré une augmentation des prix de revient, les résultats de la récolte de tabac ont été aussi satisfaisants que ceux de l'exercice précédent grâce à un accroissement de 10 % de la récolte et une augmentation de près de 10 % des prix d'achat de la Régie française.

Une convention signée récemment entre producteurs et utilisateurs de sisal garantit à cette fibre un prix de soutien qui doit permettre à l'exploitation de l'Union française de subsister et même de se développer.

Les filiales ont donné des résultats satisfaisants.

MARSEILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1954)

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR. — L'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1954 a fixé les dividendes de l'exercice 1953 à :

400 fr. brut pour les actions ;
4.104 fr. brut pour les parts de fondateur.

Ces dividendes seront payables à partir du 2 août 1954, aux guichets de la Société Marseillaise de Crédit, sous déduction des impôts (compte tenu des revenus exonérés des filiales), ce qui correspond à :

338 fr. pour les actions (coupon n° 6) ;
3.476 fr. pour les parts (coupon n° 21).

Cie AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 décembre 1954)

Nous apprenons, au siège de la société, que la moisson du riz se poursuit à Madagascar dans de bonnes conditions et sera terminée dans le courant de décembre.

Le déficit de la production métropolitaine doit permettre à la Compagnie de commercialiser en France la moitié environ de sa récolte, l'autre partie étant réservée au marché local.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 avril 1955)

L'assemblée générale, tenue le 25 avril, à Marseille, a adopté, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 1954 qui font ressortir un bénéfice de 82.631.702 fr. contre 79.949.632 fr. pour l'exercice précédent.

Le dividende brut a été fixé à 450 francs pour les actions et 4.257 fr. pour les parts de fondateur.

Les productions des domaines à riz et à tabac sont en augmentation. Les rizeries ont décortiqué 170.000 quintaux de paddy. Le défibrage, arrêté en 1954, reprendra en 1955. Production probable : 400 à 600 tonnes.

L'activité de Rizima, filiale marocaine, reste très satisfaisante.

Les Sucrieries marseillaises, affaire dans laquelle la société a une importante participation, ont fait une bonne campagne de sucre.

M^{me} Semana-Besson, MM. Arnoux, Gourbault et Neton ont été réélus administrateurs.

L'assemblée ordinaire du 26/5 a voté toutes les résolutions à l'unanimité.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 novembre 1955)

La Rizima, filiale marocaine, dont la C.A.I.M. détient 52 % des actions, a fait cette année une récolte record de riz avec près de 24.000 quintaux et un rendement moyen à l'hectare de 68 quintaux, alors que le rendement moyen de la riziculture marocaine n'excède pas 40 quintaux.

Pour l'exercice clos le 30 juin dernier, son chiffre d'affaires atteint 432 millions contre 262 millions pour l'exercice précédent.

Cette affaire, créée en 1951 au capital de 150 millions, a déjà comptabilisé 110 milliards d'amortissements et réserves.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 novembre 1955)

La RIZIMA, filiale marocaine de la société créée en 1951, au capital de 150 millions, a déjà comptabilisé 110 millions (et non milliards comme indiqué par erreur dans « L'Information » du 25 novembre) d'amortissements et réserves.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 décembre 1955)

Cette société étudierait la possibilité de développer sa production d'or et d'entreprendre, sur ses concessions minières, la recherche d'autres minerais.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
[Desfossés 1956/1767]

Pagnon (Roger), 1767 (pdt CAIM), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).
Besson-Maufrangeas (M^{me} Lucienne), 1767 (v.-pdt CAIM), 1799 (Marseillaise de Madag.).
Gourbault (G.), 1767 (CAIM), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).
Arnoux (Émile), 108 (Bq de Madagascar), 448 (Havraise Péninsulaire), 1767 (CAIM), 1799 (Marseillaise de Madag.).
Benazeth (L.), 1767 (CAIM), 1799 (adg Marseillaise de Madag.).
Bonifay (Jean), 1767 (CAIM), 1799 (adm.-secr. gén. Marseillaise de Madag.).
Bonifay (Louis), 1767 (CAIM), 1799 (Marseillaise de Madag.).
Chalas (Émile), 1767 (Cie agric. et indus. de Madagascar).
Neton (Albéric), 1767 (CAIM), 1799 (Marseillaise de Madag.).
Semana-Besson (M^{me} Renée), 1767 (CAIM), 1799 (Cie marseillaise de Madagascar).
Zafiropulo (Georges)(ép. D^{lle} Eugenidi), 638 (Djebel-Hallouf), 1767 (CAIM), 1996 (Sucreries marseillaises de Madagascar).

Julliand (E.), 1767 (secr. gén. CAIM).

Pfrimmer (F.), 1730 (comm. cptes CFAO), 1767 (comm. cptes. CAIM).

Boell (L.), 1767 (comm. cptes. CAIM).

SIÈGE SOCIAL : Marseille, rue Grignan. 49. Maison à Paris, 26, rue de La-Trémoille.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1920 pour une durée de 50 ans.

OBJET : Exploitations industrielles et agricoles à Madagascar. Domaines agricoles, sisaleraies, tabac, rizeries et exploitations aurifères.

FILIALES : Société civile agricole et immobilière du Domaine de Rebatun [Sociadore](Camargue), Riziculture et industries agricoles au Maroc (Rizima).

PARTICIPATIONS : Sucreries marseillaises de Madagascar, Madagascar-Automobile, Air-Agri, Société de Commission et de consignation coloniales.

CAPITAL : 226.200.000 fr., divisé en 113.100 actions de 2.000 fr. À l'origine, 15 millions, porté en 1920 à 17.600.000 fr., en 1927 à 18.850.000 fr. et en 1937 à 22.620.000 francs, en 1946 à 45.240.000 fr. par l'émission à 1.000 fr. de 45.240 actions nouvelles de 500 fr. (1 pour 1). Assimilation de toutes les actions et regroupement en actions de 2.000 fr. à partir du 2 avril 1951. Porté en 1952 à 135.720.000 fr. par émission au pair de 45.240 notions de 2.000 fr. (2 pour 3), puis à 226.200.000 fr. par attribution gratuite de 45.240 actions de 2.000 fr. (2 pour 3).

PARTS DE FONDATEUR : 3.000. Droit de rachat en capitalisant à 6 % son produit moyen annuel pendant les trois dernières années, minimum 500 fr. Aucun droit de souscription dans les augmentations de capital.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus 10 % au conseil et le solde 20 % aux parts, 80 % aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Remboursement des actions. Le surplus 80 % aux actions, 20 % aux parts.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Société Marseillaise de Crédit.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions et parts 24~ - Notice SEF : CO 167.

COUPONS NETS AU PORTEUR : (Actions ordinaires) : n° 29 et 1 (20 août 1951), 250 fr. et 1.000 fr. ; 2 : droit de souscription ; 3 (8 juillet 1952), 1.230 fr. ; 4 : droit d'attribution (2 pour 3) ; 5 (17 août 1953), 328 fr. ; 6 (2 act. 1951), 388 fr. ; (3 septembre 1955), 379 fr.

Parts : n° 18 (20 août 1951), 3.179 fr. ; 19 (8 juillet 1952), 3.695 fr. ; 20 (17 août 1953), 3.548 fr. ; 21 (2 août 1954), 3.476 fr. ; 22 (5 septembre 1955), 3.585 fr.

NOTA : Les actions privilégiées ont été assimilées aux actions ordinaires en 1951.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid. +tant.	Divid. brut act.	Divid. brut parts
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)		
1950	42.355	—	67.383	21.644	45.689	1.220	3.877
1951	32.846	—	77.817	22.858	54.959	1.500	4.506
1952	30.312	—	19.024	64.831	400	4.327	
1953	22.027	—	17.608	62.441	400	4.104	12.000
1954	28.371	—	82.632	13.397	69.234	450	4.257

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	45.240	45.240	226.200	226.200	226.200
Réserves	90.199	113.056	35.265	52.774	66.171
Provisions	1.818	1.818	1.838	3.063	3.063
Dette flottante	27.352	16.337	17.204	39.650	42.198
Dividendes et tantièmes	45.689	54.959	64.831	62.441	69.231
	<u>210.298</u>	<u>231.410</u>	<u>345.338</u>	<u>384.128</u>	<u>406.866</u>
ACTIF					
Immobilisé net	69.294	63.414	98.552	114.022	123.495
Caisse, Banques approvisionnements à Madagascar	67.966	64.558	144.107	118.622	130.471
Réalisable	64.229	91.346	82.943	139.022	132.347
Disponible	8.809	12.092	19.736	12.462	20.533
	<u>210.298</u>	<u>231.410</u>	<u>345.338</u>	<u>384.128</u>	<u>406.866</u>

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1956)

Les comptes de 1955, approuvés par l'assemblée du 30 mai (voir *L'Information* du 1^{er} juin) se soldant par un bénéfice net de 73.132.052 fr, contre 82.631.702 fr., cette légère diminution étant due à une moindre récolte de tabac.

Le rapport du conseil fait observer que, d'une façon générale, la bonne marche des exploitations n'a pas été influencée par le malaise économique qui a sévi à Madagascar et qui tend, d'ailleurs, à se dissiper. Le climat politique reste très bon dans la Grande Île et l'évolution devrait pouvoir se produire sans heurts.

Le conseil note également que, pas plus que le portefeuille-titres, l'actif immobilier et matériel n'a subi jusqu'ici aucune réévaluation ; le premier figure au bilan pour 126 millions, le second pour 123 millions, amortissements déduits ; un calcul de réévaluation ferait apparaître une plus-value très importante, ajoute le rapport.

Les travaux d'hydraulique entrepris par le Génie rural dans la plaine de Marovoay vont permettre la mise en valeur d'importantes surfaces de nouvelles terres, dans un rayon de 25 km. autour de l'usine de la société ; elles seront entièrement consacrées à la riziculture, ce qui entraînera, à brève échéance, une sensible augmentation du tonnage à traiter par la Société.

Au point de vue des participations, le rapport signale notamment que la Société compte recevoir, dès 1956, de ses intérêts dans les Sucrieries marseillaises de Madagascar (20 % du capital) près de 15 % net ; elle encaissera 3.579.000 fr. net de Madagascar-Automobiles, alors que cette participation ne figure au bilan que pour 635.000 fr.

AVIS DIVERS
COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
Siège social : 49, rue Grignan
MARSEILLE

L'assemblée générale ordinaire du 30 mai 1956 a fixé les dividendes de l'exercice 1955 à : 465 francs brut pour les actions ; 3.716 francs brut pour les parts de fondateur.

Ces dividendes seront payables à partir du 31 mai 1956 aux guichets de la Société marseillaise de Crédit, sous déduction des impôts (compte tenu des revenus exonérés des filiales), ce qui correspond à : 386 francs net pour les actions (coupon n° 8) ; 3.075 francs pour les parts (coupon n° 23).

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1957)

L'assemblée ordinaire du 12 juin a voté toutes les résolutions à l'unanimité et fixé le dividende à 532. francs brut pour les actions de 4.624 fr. brut pour les parts.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 20 juin 1957 contre remise du coupon numéro 9 pour les actions et du coupon numéro 24 pour les parts, sous déduction des impôts, au guichet de la Société Marseillaise de Crédit.

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar
LA PRODUCTION EST EN PROGRÈS CONSTANT
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1957)

Les comptes de 1956, approuvés par l'assemblée du 12 juin, se soldent par un bénéfice net de 86.736.278 francs contre 73.132.052 francs pour l'exercice 1955.

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée signale qu'à Madagascar, le climat politique est actuellement excellent et la production est en progrès constant. D'une année à l'autre, l'augmentation pour l'ensemble des exploitations est de 5 % en tonnage et de 14 % en valeur, alors que la consommation locale est, de jour en jour, plus importante, comme conséquence de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le conseil brosse, en outre, dans son rapport, l'évolution des différentes branches de la société. Ainsi, au cours de l'exercice, la compagnie a amélioré sa production dans le domaine de la riziculture, tant en tonnage (28 %) qu'en qualité (environ 50 %). Pour le sisal, la compagnie a commencé l'exploitation de ses nouveaux champs du domaine d'Anony, dans le Sud de l'île. En ce qui concerne le tabac, si le tonnage produit est en légère diminution, la compagnie, par contre, est parvenue à une compression très sensible de ses frais d'exploitation et l'exercice 1956 laisse un bénéfice satisfaisant, souligne le rapport.

Les participations

Au point de vue des participations, le rapport indique notamment que Rizima, filiale marocaine, a fait une campagne agricole et industrielle en tous points comparable à celle de l'exercice précédent. Pour les Sucrieries marseillaises de Madagascar, la participation de 20 % que la compagnie détient dans cette société lui a laissé cette année un dividende net de près de 13 %. Quant à Madagascar-Automobile, affaire qui occupe, dans la Grande Île, une place de premier plan sur le marché de l'automobile et du matériel industriel, son activité demeure très satisfaisante, conclut le rapport.

COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1959)

La Société tient à signaler que, d'après les dernières nouvelles télégraphiques de ses agences, les cyclones ont jusqu'à présent épargné ses exploitations. De toute façon, la Compagnie est couverte par une assurance en cas de sinistre.

Cie agricole et industrielle de Madagascar
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 avril 1959)

L'assemblée ordinaire réunie le 14 avril à Marseille a approuvé les comptes de 1958 et a voté la résolution à l'unanimité.

Les bénéfices nets ressortent à 107 millions, après constitution de 42 millions d'amortissements. Le dividende brut a été fixé à 650 francs.

La Société a confirmé que les régions de Madagascar (côte est et sud) dans lesquelles se trouvent ses exploitations n'ont pas souffert des cyclones et inondations qui ont si durement éprouvé la côte nord-est et les hauts plateaux. Elle a fait savoir qu'elle participe actuellement au ravitaillement en riz des régions sinistrées.

M^{me} L. Besson-Maufranjeas, MM. R. Pagnon, Louis Bonifay et Jean Bonifay ont été réélus administrateurs pour six ans.

Chalas (Charles-Émile) ép. Marcelle Bernaud. Enf. : Colette (ép. Roland-Nicolas Groult), Marcel, Jean, Paul, Robert. Armateur, adm. CAIM, ph Union des chambres de comm. fr. à l'étr., vp du Cté nat. des conseillers du comm. ext. de la France. Dom. : 25, rue Lecomte-de-Lisle, Paris 16^e et château de Nogent-le-Roi (E.-et-L.).

Who's who européen, 1967 [et *Who's who*, 1971] :

Chalas (Marcel). Président-directeur général de société. Né à Walton (R.-U.), le 23.10.1922. F. : de Émile et de Marcelle Bernaud. M. le 13.1.1954 à Paris, avec Geneviève Choizat. Enf. : Patrick. Ét. : Sainte-Croix Neuilly, H.E.C. Carr. : prés.-dir. gén. Labor. Maxi, dir. Union Carbide Europa (succ. fr.), [1956 : gérant Soc. minière La Tiébaghi en Nouvelle-Calédonie (prod. interrompue en 1954), adm. Soc. minière La Bienvenue] adm. [Cie agric. et industr. Madagascar](#), cons. du Comm. extér. de la Fr., Union des chambres de comm. fr. à l'étr., secr. gén. Union fr. à l'étr. Membre : ACIF. Récr. : mus. cl. Adr. priv. : 65, bd Victor-Hugo, 92 Neuilly-sur-Seine ; prof. : 22, av. de la Grande-Armée, Neuilly [Paris], France.

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978 :

- COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MADAGASCAR, 49, RUE GRIGNAN, 13006 MARSEILLE

ACTIONNAIRES

C.M.M. S.A. (MARSEILLAISE de MADAGASCAR) 20,61

PARTICIPATIONS

CENTRAMECA, CENTRE APPLICATION MÉCANOG. 11,00

CO.FI.PAR. (FINANCIÈRE PARTICIP. SUCRIÈRE) 11,69

qui détient BOUCHON PAJOT (SUCRERIES RAFF.) 10,10

COPRICOA (PRIVÉE COMMERCIALE AFRICAINE) 49,89

GESTION GARANTIE (SOCIÉTÉ DE) 16,67

NASSANDRES (ENTREPOTS DE) 10,00

[PART DOMAINE ALIMENTAIRE-SUISSE](#) SUISSE 22,35

GATIC 99,66

qui détient CONSERVERIES DU MIDI 18,52

CONSERVERIES DU MIDI 80,29

SOMIA (MALGACHE INDUSTRIE AGRICULTURE) 98,44

1988 : la CFAO cède la totalité de CAIM (rapport 1988, 2/13).

Compagnie agricole et industrielle de Madagascar

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1991.

Au cours de l'année, 30,5 millions de francs ont été investis, dont 25 millions de francs dans deux nouvelles participations (NAF-NAF et L'LIONE Participations) et 5,5 millions dans des participations existantes (France Miniature, SIGNATOP International*).

Par ailleurs, des désinvestissements sont intervenus pour 15,9 millions de francs (en valeur brute) concernant les sociétés CODHOR*, EUROPE EXPANSION et PROFINANCE L.G.D.* [*> Vienne Actions > Agrosphère (ex-Mat Service+Sumagri)*]. Au total, le montant brut des investissements en portefeuille est passé de 95 millions de francs à fin 1990, à 109 millions de francs fin 1991.

Après 2,8 millions de francs de dotations aux provisions, 10,4 millions de francs de pertes (nettes de reprises de provisions) liées aux désinvestissements, et 1 million de francs de report en arrière du déficit, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 0,3 million de francs contre une perte de 7,9 millions en 1990.

L'UAP* se sépare de ses participations non cotées
par Pascal HÉNISSE
(*Les Échos*, 31 octobre 1996)

Après le GAN et Axa, c'est au tour de l'UAP de mettre un terme à ses interventions en direct sur le marché du capital-investissement. L'assureur a en effet cédé la société Caim (Compagnie agricole et industrielle de Madagascar) et un portefeuille de participations, composé d'une trentaine de lignes, à Fondinvest (groupe CDC Participations), qui s'est pour l'occasion associé à des fonds d'investissement gérés par Paul Capital, et à Bancboston Investments, filiale de la Bank of Boston. Le montant de la transaction est proche de 300 millions de francs. Cette cession, qui ne recèle ni plus-value ni moins-value, ne devrait donc pas avoir d'impact significatif sur les comptes de l'assureur. L'an passé, il avait lancé des offres publiques d'échanges sur ces deux structures avant de les retirer de la cote. Deux opérations qui anticipaient l'arbitrage d'actifs auquel a procédé l'UAP. [...] Fondinvest [...] est [...] un « fonds de fonds » constitué à l'initiative de CDC Participations. Un premier fonds de ce type a été créé en 1993, intégralement souscrit par CDC Participations à hauteur de 250 millions. Un deuxième instrument l'a rejoint en début d'année et a déjà acquis des parts dans 21 fonds pour un montant de 180 millions de francs. Ce fonds a un objectif d'investissement de 500 millions. Sa vocation est avant tout de racheter des parts de fonds auprès d'investisseurs avant leur échéance, mais aussi d'investir de manière plus marginale dans des fonds nouveaux.
